...NSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
N° 4N

...comité de finances présente à la ... du 17 novembre 1851

...Conseil ... Dépenses du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

DÉPENSES.

... Maire, Recorder, ...	$19,950 72
... intérêts et retraites de taxe	3,000 00
...	7,000 00
...	31,000 00
...	55,000 00
...	10,000 00
...	54,000 00
...	10,000 00
...	5,000 00
... bureau et bureau de ...	6,000 00
...	9,000 00
...	10,000 00
...	7,000 00
...	7,000 00
...	959,799 00
...	125,000 00
...	13,455 00
...	15,000 00
...	24,921 00
...	12,000 00
...	4,000 00
...	70,000 00
...	40,000 00
...	10,000 00
...	$921,575 72

RECETTES.

...	112,000 00
...	1,000 00
...	1,400 00
...	23,000 00
...	3,000 00
...	30,000 00
...	6,000 00
...	9,000 00
...	2,000 00
...	2,000 00
...	7,000 00
...	3,000 00
...	3,700 00
...	35,000 00
...	10,000 00
...	400,575 72

Ventes Judiciaires.

E. Meunier vs John Morris—No 11,198.

EN vertu d'un writ de vente provisoire émanant de la Cour de District, ... Dartiès, ... de ... Orléans, et par le ... du ... Cour ... Jeudi, le 27 novembre 1851, ... Cour, ... Nouvelle-Levée, ... Hôpital.

Conditions—Comptant.

FRANCIS MOUNEY,
Huissier.

Huissier—27 Constable

Avis Judiciaires.

Succession de R. G. Hobbs.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm H. Hagan, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à ce compte, et le dit administrateur de charge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
Hous—Scully. A J VILLERE, Greffier.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Louis Gotta, h. c., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration à la succession de feu Baptiste Joseph St-Amand, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il en sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
Hous—Scully. A J VILLERE, Greffier.

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans 1851.—En vertu des ordonnances existantes, avis est par le présent donné que lundi, le décembre 1851, à midi précédant, il sera vendu au nom ou aux risques et dépens du soumissionnaire, en ferme du marché aux Bouchers, celle du marché aux Légumes et celle du marché "Treme" (Municipalité No 1), pour une année, à partir du 5 janvier 1852. Le tout conformément aux susdites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

A DROSSMAN,
10 nov Maire.

Bureau du Tresorier de la Municipalité No 1.

AVIS est par le présent donné qu'il y a trente mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, et que ce montant pourvoira au paiement des dettes de Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 décembre 1851, à midi, heure à laquelle le procédera à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de trente mille piastres, ou tout ce qui aura été offerts au plus fort encombre de la somme susdite, jusqu'à concurrence de la somme susdite.

Les propositions devront porter en inscription "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité".

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1851.
28oct J A DUREL, Trésorier.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
14 novembre 1851.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité, No Deux à sa séance du 11 du courant—Avis est par le présent donné que dans deux jours au plus, à partir de la date de cette publication, le Chef de la Municipalité No 2 ouvrira sur les ameliorations propresses par la dite résolution, pour l'ouverture du chemin Fleurie sur une longueur de la rue des Religieuses à la rue Chapuzelat, à l'intersection de cette dernière rue, avec la rue Urbain jusqu'à la largeur de quarante pieds neuf pouces, conformément à la disposition de l'acte de la Législature du 3 avril 1839, pour l'ouverture des rues, etc., et l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A D CROSSMAN,
Maire.

FEU D'ARTIFICE:

Bouefice de l'Association Charitable des Pompiers.

LE Grand Feu d'Artifice qui devait avoir lieu le 10 du courant, ayant été renvoyé à cause du mauvais temps,

Le public est respectueusement informé qu'un feu d'Artifice sera tiré sur la place Lafayette le 14 DU CE MOIS, ...

Les billets pour l'admission ... seront mis en vente ... Pour le programme ... voir les petites affiches.

27nov

No 34, Rue de Chartres, encoignure Dauphine.

OLYMPE

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir le choix le plus complet de marchandises de modes et nouveautés, consistant principalement en chapeaux ... satin, drap, ...

Conditions—Comptant.

Hous—27 Constable

Avis Judiciaires.

Succession de R. G. Hobbs.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Oliver Gaillard et Robert B. Auzon, ex-exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
19 nov—3 mif. Greffier

Succession de Henry A. Bullard.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm H. Hagan, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à ce compte, et le dit administrateur de charge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. A J VILLERE,
Hous—Scully Greffier

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Louis Gotta, h. c., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration à la succession de feu Baptiste Joseph St-Amand, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il en sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A J VILLERE,
19 nov—3mif Greffier

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans 1851.—En vertu des ordonnances existantes, avis est par le présent donné que lundi, 1er décembre 1851, à midi précédant, il sera vendu au nom ou aux risques et dépens du soumissionnaire, en ferme du marché aux Bouchers, celle du marché aux Légumes et celle du marché "Treme" (Municipalité No 1), pour une année, à partir du 5 janvier 1852. Le tout conformément aux susdites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

A DROSSMAN,
10 nov Maire.

Bureau du Tresorier de la Municipalité No 2.

AVIS est par le présent donné qu'il y a trente mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, et que ce montant pourvoira au paiement des dettes de Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 décembre 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de trente mille piastres, ou tout ce qui aura été offerts au plus fort encombre de la somme susdite, jusqu'à concurrence de la somme susdite.

Les propositions devront porter en inscription "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité".

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1851.
28oct J A DUREL, Trésorier.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
14 novembre 1851.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité, No Deux à sa séance du 11 du courant—Avis est par le présent donné que dans deux jours au plus, à partir de la date de cette publication, le Chef de la Municipalité No 2 ouvrira sur les ameliorations propresses par la dite résolution, pour l'ouverture du chemin Fleurie sur une longueur de la rue des Religieuses à la rue Chapuzelat, à l'intersection de cette dernière rue, avec la rue Urbain jusqu'à la largeur de quarante pieds neuf pouces, conformément à la disposition de l'acte de la Législature du 3 avril 1839, pour l'ouverture des rues, etc., et l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A D CROSSMAN,
Maire.

Bal du Globe.

LE public est informé que l'ouverture de cette belle salle aura lieu SAMEDI 8 du courant, et continuera par un BAL MASQUÉ qui continuera pendant toute la saison d'amusement.

Les affaires seront à toutes les étrangères et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les gais amusements.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi un restaurant placé sous la direction du célèbre cuisinier ... Un officier de police nommé par le Recorder ... Personne ne sera admis dans la salle de danse ...

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle Orléans.

LES actionnaires sont par le présent notifiés que l'élection annuelle des directeurs de cette banque aura lieu au local de la Banque, le 8 décembre, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

SAMUEL C. BELL,
10 nov—3mjoindre Président.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Giquel et Jamison,

185 RUE CHARTRES,

ONT reçu par le navire Texas Bell, du Havre, les prix bon marché, savoir:

Cachemires et Mousselines de laine imprimées,
do do imprimées petits dessins,
do do unis de toutes couleurs,
Mérinos 6/4 de toutes couleurs,
Tartans unis et carreaux,
Châles crêpe de Chine et Cachemire,
Rideaux en tulles, ... et ...
do do do et ...
Mousseline brodée et damassée pour rideaux
Rideaux en tulles très riches;
Mousseline anglaise unie et à petits dessins,
Cols et manchettes valenciennes riches,
Dentelles valenciennes et blondes,
Gants de peau pour dames et hommes,
do de soie do do do,
Mouchoirs et flanelles de toutes couleurs,
Cotonnades couleurs,
Dentelle et entredeux valenciennes,
Barège imprimé, toute nouveauté,
Un assortiment très varié de cauls et limes à ongles
Aussi
500 doux. gants Jouvin, pour hommes, assortis,
" " cachemire, castor, daim, etc.,
" " d'amazone.

Un grand assortiment de parfumeries des meilleurs Cheveux assortis pour nattes, bandeaux, frisettes, ... Conditions libérales pour la vente en gros.

12 nov

A. Barraud,

Rue de Chartres, entre Bienville et Douane, 49.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses connaissances, et au public en général, qu'il vient d'ouvrir son nouvel établissement.

Il continuera à donner des leçons de coiffure et s'occupera de la confection de faux cheveux, tels que bandeaux, nattes, frisettes, perruques, etc.

Il espère que le public voudra bien lui accorder la même confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour.

12 nov

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue de City York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 136, rue de Chartres.

PAPIER FLORETTE—35 caisses papier florette, pour le marché mexicain, à l'entrepôt, à vendre par BERNARD TURPIN,
20, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—76 caisses jaune, en débarquement de l'Adams Gr. F, à vendre par R CAHUZAC,
22nov 30, Vieille Levée

SUCRE—400 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par R CAHUZAC,
22nov 30, Vieille Levée

AUX DÉTAILLANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

LES soussignés informent leurs amis et clients en détail ainsi en général, qu'ils offrent à vendre leur nouvel assortiment à des prix modérés et en vous assurant ...

Un assortiment complet de toutes sortes de peignes, en ivoire, écaille, corne, buffle, ambre, buis, ac; boutons de tout genre, gants, cachemire et soie, mouchoirs de, unis et Prunes; pâtemes et cols brodés, ruban; galons laine et soie; valenciennes et imitation; ornements de cheminée, &c;

10 caisses parfumerie;
4 do services en porcelaine, pour enfants;
5 do miroirs de toutes dimensions;
8 do poupées nues et habillées;
8 do plumaceaux contenant 6 à 12;
10 do jouets d'Allemagne 6/4 à 8/4;

Un grand choix de poupées allemandes, différents numéros;

Aussi—Un assortiment complet de nécrerie, quincaillerie, verroterie et bimbeloterie; bijoux vrais et faux. CHASSANIOL & BOULLENGER,
28nov Encoignure Conti et Chartres

Ballons et Parachutes.

UNE caisse de Ballons et Parachutes, de un à dix mètres, fabriques par Rugeri, à vendre par CHASSANIOL & BOULLENGER,
28nov Encoignure Conti et Chartres

PICADURA—Papier pour cigarettes, des boites pour cigares de la Havane, en magasin et à vendre par D BORNO Jr.,
17 nov 34, rue Gravier

Ventes Judiciaires.

Succession de John Morris—No 11,198.

EN vertu d'un writ de vente provisoire émanant de la Cour de District, ... Dartiès, ... de ... Orléans, et par le ... du ... Cour ... Jeudi, le 27 novembre 1851, ... Cour, ... Nouvelle-Levée, ... Hôpital.

Conditions—Comptant.

FRANCIS MOUNEY,
Huissier.

Huissier—27 Constable

Avis Judiciaires.

Succession de R. G. Hobbs.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Oliver Gaillard et Robert B. Auzon, ex-exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
19 nov—3 mif. Greffier

Succession de Henry A. Bullard.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm H. Hagan, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à ce compte, et le dit administrateur de charge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. A J VILLERE,
Hous—Scully Greffier

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Louis Gotta, h. c., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration à la succession de feu Baptiste Joseph St-Amand, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il en sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A J VILLERE,
19 nov—3mif Greffier

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans 1851.—En vertu des ordonnances existantes, avis est par le présent donné que lundi, 1er décembre 1851, à midi précédant, il sera vendu au nom ou aux risques et dépens du soumissionnaire, en ferme du marché aux Bouchers, celle du marché aux Légumes et celle du marché "Treme" (Municipalité No 1), pour une année, à partir du 5 janvier 1852. Le tout conformément aux susdites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

A DROSSMAN,
10 nov Maire.

Bureau du Tresorier de la Municipalité No 2.

AVIS est par le présent donné qu'il y a trente mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, et que ce montant pourvoira au paiement des dettes de Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 décembre 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de trente mille piastres, ou tout ce qui aura été offerts au plus fort encombre de la somme susdite, jusqu'à concurrence de la somme susdite.

Les propositions devront porter en inscription "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité".

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1851.
28oct J A DUREL, Trésorier.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
14 novembre 1851.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité, No Deux à sa séance du 11 du courant—Avis est par le présent donné que dans deux jours au plus, à partir de la date de cette publication, le Chef de la Municipalité No 2 ouvrira sur les ameliorations propresses par la dite résolution, pour l'ouverture du chemin Fleurie sur une longueur de la rue des Religieuses à la rue Chapuzelat, à l'intersection de cette dernière rue, avec la rue Urbain jusqu'à la largeur de quarante pieds neuf pouces, conformément à la disposition de l'acte de la Législature du 3 avril 1839, pour l'ouverture des rues, etc., et l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A D CROSSMAN,
Maire.

FEU D'ARTIFICE:

Bouefice de l'Association Charitable des Pompiers.

LE Grand Feu d'Artifice qui devait avoir lieu le 10 du courant, ayant été renvoyé à cause du mauvais temps,

Le public est respectueusement informé qu'un feu d'Artifice sera tiré sur la place Lafayette le 14 DU CE MOIS, ...

Les billets pour l'admission ... seront mis en vente ... Pour le programme ... voir les petites affiches.

27nov

No 34, Rue de Chartres, encoignure Dauphine.

OLYMPE

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir le choix le plus complet de marchandises de modes et nouveautés, consistant principalement en chapeaux ... satin, drap, ...

Conditions—Comptant.

FRANCIS MOUNEY,
Huissier.

Huissier—27 Constable

Avis Judiciaires.

Succession de R. G. Hobbs.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Oliver Gaillard et Robert B. Auzon, ex-exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
19 nov—3 mif. Greffier

Succession de Henry A. Bullard.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm H. Hagan, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à ce compte, et le dit administrateur de charge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. A J VILLERE,
Hous—Scully Greffier

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Louis Gotta, h. c., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration à la succession de feu Baptiste Joseph St-Amand, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il en sera fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A J VILLERE,
19 nov—3mif Greffier

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans 1851.—En vertu des ordonnances existantes, avis est par le présent donné que lundi, 1er décembre 1851, à midi précédant, il sera vendu au nom ou aux risques et dépens du soumissionnaire, en ferme du marché aux Bouchers, celle du marché aux Légumes et celle du marché "Treme" (Municipalité No 1), pour une année, à partir du 5 janvier 1852. Le tout conformément aux susdites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

A DROSSMAN,
10 nov Maire.

Bureau du Tresorier de la Municipalité No 2.

AVIS est par le présent donné qu'il y a trente mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, et que ce montant pourvoira au paiement des dettes de Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 décembre 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de trente mille piastres, ou tout ce qui aura été offerts au plus fort encombre de la somme susdite, jusqu'à concurrence de la somme susdite.

Les propositions devront porter en inscription "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité".

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1851.
28oct J A DUREL, Trésorier.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
14 novembre 1851.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité, No Deux à sa séance du 11 du courant—Avis est par le présent donné que dans deux jours au plus, à partir de la date de cette publication, le Chef de la Municipalité No 2 ouvrira sur les ameliorations propresses par la dite résolution, pour l'ouverture du chemin Fleurie sur une longueur de la rue des Religieuses à la rue Chapuzelat, à l'intersection de cette dernière rue, avec la rue Urbain jusqu'à la largeur de quarante pieds neuf pouces, conformément à la disposition de l'acte de la Législature du 3 avril 1839, pour l'ouverture des rues, etc., et l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A D CROSSMAN,
Maire.

Aceptes de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1851.

L'ÉTAT suivant est respectueusement soumis, et il est en ... conformé à ... contre le ... ses risques de ... et ... aux ...

J. MAYHEW, agent,
... Camp et Commune.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL.
New York, 31 octobre 1851.

L'état suivant des affaires de cette compagnie est publié conformément à la 10me section de l'acte d'incorporation

Primes non expirées au 4 octobre 1850,	$ 453,575 56
Primes reçues pour l'année expirant le 4 octobre 1851, savoir:	
Risques de Mer,	$1,929,953 48
Navigation intérieure et risques de transporte	149,719 84
Risques sur les incendies	317,495 88
	$1,980,469 90
Primes gagnées pendant l'année, expirant comme ci-dessus,	$2,143,044 75
Primes restées,	1,735,986 36
	137,393 87
Bénéfice sur les primes, net,	$1,598,080 49
Pertes pendant la dite époque sur les risques de Mer,	$730,986 40
Sur navigation intérieure et risques de transports	76,175 65
Sur les incendies,	254,901 12
	$1,087,063 17
Assurances renouvellées pendant l'année,	37,953 90
Dépenses pendant l'année,	29,899 31
	$1,155,569 47
Profits net	$442,751 02
Les profits de la Compagnie jusqu'au 4 octobre 1850, sont les quels des certificats ont été délivrés, s'élevant à	7,853,758 50
Profits additionnels de 4 octobre 1850 au 4 octobre 1851	442,751 02
	$8,19-,509 52
Certificats payés jusqu'en 1848	766,953 50
Avoir net au 4 octobre 1851	$1,418,948 02
Le 4 octobre dernier, la Compagnie possédait le suivant en valeurs suivantes	
Bons et hypothèques	$696,000 00
Actions et prêts sur actions	384,318 15
Propriété foncières	94,431 80
Comptant	136,243 85
Intérêt accru sur action, bonds, hypothèques et prêts	97,927 00
Billets à recevoir	847,491 74

Comptes de primes non collectés, coupons de diverses Compagnies d'assurances, etc. 26,006 34

$2,019,919 88

La direction a déclaré ce jour un dividende de vingt-sept et demi pour cent sur les primes gagnées pendant l'année finissant le 4 octobre 1851, et pour lequel des certificats seront délivrés à dater du 1er janvier prochain.

Elle a aussi ordonné le paiement de six pour cent en capital pour l'intérêt sur les scrip déjà délivrés et payables à dater du 1er novembre.

La direction a de plus résolu, qu'après avoir réservé un fonds de sécurité, les certificats de profits délivrés pour l'année 1848, et cinq ans après, ou jusqu'en 1849 seront payés aux détenteurs ou ayants représentants légaux, à dater du 31 décembre prochain. A cette date les susdits intérêts cesseront.

Par ordre de la direction:
JOHN WHITEHEAD,
12 nov—1m Secrétaire

Compagnie d'Assurance de Liverpool et Londres, sur la Vie et contre l'Incendie.

CAPITAL autorisé: Deux Millions de Piastres.

Capital,	$1,000,000;
Surplus et fonds en réserve:	$2,310,000.
Capital actif	DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE PIASTRES.

Cette Compagnie offrant par son grand capital et la responsabilité individuelle des actionnaires la plus parfaite sécurité aux assurés, est maintenant prête à assurer à la Nouvelle-Orléans contre les risques des incendies, aux conditions les plus avantageuses.

La diminution ordinaire des primes place les polices de cette compagnie sur un pied d'égalité avec les Compagnies Mutuelles, et tous les régiments de perte seront promptement réglés.

CHARLES BRIGGS, Agent,
Bureau 135, Commune.

Directeurs à la Nlle. Orléans:

Samuel Nicholson,	A Hicks,
A Lanzar,	G A Holt,
Wm Perkins,	Wm Mure,
	The Bellar
	Wm Mure,
	J B Behn,
	C Bullitt,
	E Ogden.

Directeurs à New-York:
JAMES BROWN, président,
FRANCIS COTTENET, Vice-Président
George Barclay, Francis Griffin, Edward Sanderson
Mark W Cozzier, Mortimer Jr. W S Wetmore,
C W Faber, Washington, Royal Phelps
ALFRED PALL, Secrétaire-résident.

Directeurs à Liverpool:
WM NICOL, président.
JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY.

Ths Brocklebank,	Robt Higgin,
Wm Dixon,	Geo Holt,
John Earle,	Jos Hughes,
Tha Stw Gladston,	Geo Hall La
George Grant,	wrence,
Fras Haywood,	John Marriott
	Vice-Présidents Edw Moon, Lewin Mosley, Jos Shipley, Herman Stoltenfoth, Johnson Johnson

SWINTON BOLTT, Secrétaire.

Directeurs à Londres:
WM EWART, M. Président
GEOFFREY RICKFORD, Vice Président.

Sir Wm F De Bathe Bart,	John Rankine,
Wm Brown—M P,	Jas M Rennie,
Matthew Forster M P	Seymour Tomlin,
Frederick Harrison,	Swinton Holt,
James Hartshorne,	Rosd de Marge,
Hon F Pomandby,	

BENJAMIN PANDERSON, Secrétaire-résident.

1Nov—

Bal du Globe.

LE public est informé que l'ouverture de cette belle salle aura lieu SAMEDI 8 du courant, et continuera par un BAL MASQUÉ qui continuera pendant toute la saison d'amusement.

Les affaires seront à toutes les étrangères et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les gais amusements.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi un restaurant placé sous la direction du célèbre cuisinier ... Un officier de police nommé par le Recorder ... Personne ne sera admis dans la salle de danse ...

B VIOLICA,
Propriétaire.

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle Orléans.

LES actionnaires sont par le présent notifiés que l'élection annuelle des directeurs de cette banque aura lieu au local de la Banque, le 8 décembre, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

SAMUEL C. BELL,
10 nov—3mjoindre Président.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Giquel et Jamison,

185 RUE CHARTRES,

ONT reçu par le navire Texas Bell, du Havre, les prix bon marché, savoir:

Cachemires et Mousselines de laine imprimées,
do do imprimées petits dessins,
do do unis de toutes couleurs,
Mérinos 6/4 de toutes couleurs,
Tartans unis et carreaux,
Châles crêpe de Chine et Cachemire,
Rideaux en tulles, ... et ...
do do do et ...
Mousseline brodée et damassée pour rideaux
Rideaux en tulles très riches;
Mousseline anglaise unie et à petits dessins,
Cols et manchettes valenciennes riches,
Dentelles valenciennes et blondes,
Gants de peau pour dames et hommes,
do de soie do do do,
Mouchoirs et flanelles de toutes couleurs,
Cotonnades couleurs,
Dentelle et entredeux valenciennes,
Barège imprimé, toute nouveauté,
Un assortiment très varié de cauls et limes à ongles
Aussi
500 doux. gants Jouvin, pour hommes, assortis,
" " cachemire, castor, daim, etc.,
" " d'amazone.

Un grand assortiment de parfumeries des meilleurs Cheveux assortis pour nattes, bandeaux, frisettes, ... Conditions libérales pour la vente en gros.

12 nov

A. Barraud,

Rue de Chartres, entre Bienville et Douane, 49.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses connaissances, et au public en général, qu'il vient d'ouvrir son nouvel établissement.

Il continuera à donner des leçons de coiffure et s'occupera de la confection de faux cheveux, tels que bandeaux, nattes, frisettes, perruques, etc.

Il espère que le public voudra bien lui accorder la même confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour.

12 nov

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue de City York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 136, rue de Chartres.

PAPIER FLORETTE—35 caisses papier florette, pour le marché mexicain, à l'entrepôt, à vendre par BERNARD TURPIN,
20, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—76 caisses jaune, en débarquement de l'Adams Gr. F, à vendre par R CAHUZAC,
22nov 30, Vieille Levée

SUCRE—400 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par R CAHUZAC,
22nov 30, Vieille Levée

AUX DÉTAILLANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

LES soussignés informent leurs amis et clients en détail ainsi en général, qu'ils offrent à vendre leur nouvel assortiment à des prix modérés et en vous assurant ...

Un assortiment complet de toutes sortes de peignes, en ivoire, écaille, corne, buffle, ambre, buis, ac; boutons de tout genre, gants, cachemire et soie, mouchoirs de, unis et Prunes; pâtemes et cols brodés, ruban; galons laine et soie; valenciennes et imitation; ornements de cheminée, &c;

10 caisses parfumerie;
4 do services en porcelaine, pour enfants;
5 do miroirs de toutes dimensions;
8 do poupées nues et habillées;
8 do plumaceaux contenant 6 à 12;
10 do jouets d'Allemagne 6/4 à 8/4;

Un grand choix de poupées allemandes, différents numéros;

Aussi—Un assortiment complet de nécrerie, quincaillerie, verroterie et bimbeloterie; bijoux vrais et faux. CHASSANIOL & BOULLENGER,
28nov Encoignure Conti et Chartres

Ballons et Parachutes.

UNE caisse de Ballons et Parachutes, de un à dix mètres, fabriques par Rugeri, à vendre par CHASSANIOL & BOULLENGER,
28nov Encoignure Conti et Chartres

PICADURA—Papier pour cigarettes, des boites pour cigares de la Havane, en magasin et à vendre par D BORNO Jr.,
17 nov 34, rue Gravier

Salsaparella de Bull.

EN cas de bouteille de ... est reconnue supérieure à ... plus ... Salsaparella de Bull ... Amérique ...

Prix ... Nouvelle-Orléans.

L'état suivant des affaires de cette compagnie est publié conformément à la 10me section de l'acte d'incorporation

Primes non expirées au 4 octobre 1850,	$ 453,575 56
Primes reçues pour l'année expirant le 4 octobre 1851, savoir:	
Risques de Mer,	$1,929,953 48
Navigation intérieure et risques de transporte	149,719 84
Risques sur les incendies	317,495 88
	$1,980,469 90
Primes gagnées pendant l'année, expirant comme ci-dessus,	$2,143,044 75
Primes restées,	1,735,986 36
	137,393 87
Bénéfice sur les primes, net,	$1,598,080 49
Pertes pendant la dite époque sur les risques de Mer,	$730,986 40
Sur navigation intérieure et risques de transports	76,175 65
Sur les incendies,	254,901 12
	$1,087,063 17
Assurances renouvellées pendant l'année,	37,953 90
Dépenses pendant l'année,	29,899 31
	$1,155,569 47
Profits net	$442,751 02
Les profits de la Compagnie jusqu'au 4 octobre 1850, sont les quels des certificats ont été délivrés, s'élevant à	7,853,758 50
Profits additionnels de 4 octobre 1850 au 4 octobre 1851	442,751 02
	$8,19-,509 52
Certificats payés jusqu'en 1848	766,953 50
Avoir net au 4 octobre 1851	$1,418,948 02
Le 4 octobre dernier, la Compagnie possédait le suivant en valeurs suivantes	
Bons et hypothèques	$696,000 00
Actions et prêts sur actions	384,318 15
Propriété foncières	94,431 80
Comptant	136,243 85
Intérêt accru sur action, bonds, hypothèques et prêts	97,927 00
Billets à recevoir	847,491 74
Comptes de primes non collectés, coupons de diverses Compagnies d'assurances, etc.	26,006 34
	$2,019,919 88

La direction a déclaré ce jour un dividende de vingt-sept et demi pour cent sur les primes gagnées pendant l'année finissant le 4 octobre 1851, et pour lequel des certificats seront délivrés à dater du 1er janvier prochain.

Elle a aussi ordonné le paiement de six pour cent en capital pour l'intérêt sur les scrip déjà délivrés et payables à dater du 1er novembre.

La direction a de plus résolu, qu'après avoir réservé un fonds de sécurité, les certificats de profits délivrés pour l'année 1848, et cinq ans après, ou jusqu'en 1849 seront payés aux détenteurs ou ayants représentants légaux, à dater du 31 décembre prochain. A cette date les susdits intérêts cesseront.

Par ordre de la direction:
JOHN WHITEHEAD,
12 nov—1m Secrétaire

Compagnie d'Assurance de Liverpool et Londres, sur la Vie et contre l'Incendie.

CAPITAL autorisé: Deux Millions de Piastres.

Capital,	$1,000,000;
Surplus et fonds en réserve:	$2,310,000.
Capital actif	DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE PIASTRES.

Cette Compagnie offrant par son grand capital et la responsabilité individuelle des actionnaires la plus parfaite sécurité aux assurés, est maintenant prête à assurer à la Nouvelle-Orléans contre les risques des incendies, aux conditions les plus avantageuses.

La diminution ordinaire des primes place les polices de cette compagnie sur un pied d'égalité avec les Compagnies Mutuelles, et tous les régiments de perte seront promptement réglés.

CHARLES BRIGG